



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:-

La séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2022 prévue au calendrier, est reportée au **mardi 13 septembre 2022** à l'heure et lieu habituels.

DONNÉ À ARMAGH CE 18^e JOUR d'août DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 14 et 16 heures de l'après-midi, le 18^e jour d'août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour d'août deux mille vingt-deux.

Directrice générale et Greffière-trésorière
